

LE MAUVAIS PROCÈS FAIT AUX JURYS

LAURENT LEMASSON*

RÉSUMÉ

Une étude récente, qui a connu un certain retentissement médiatique, a mis en cause le fonctionnement des jurys populaires en cour d'assises en affirmant que ceux-ci étaient influencés, dans leurs décisions, par certains reportages télévisés. Cette étude suggère ainsi que les tribunaux composés uniquement de juges professionnels seraient une garantie supérieure de justice pour les justiciables, car ne fondant pas leurs décisions sur des éléments extérieurs au procès. Toutefois, on peut se demander si les résultats de cette étude sont véritablement probants. Il s'avère en outre que cette mise en cause des décisions prises par les jurys repose sur des présupposés contestables, concernant à la fois les fonctions remplies par la peine de prison et la place des jurys populaires dans le processus judiciaire.

Mots-clés : Biais ; Cours d'Assises ; Faits divers ; Juges professionnels ; Jurys populaires ; Médias.

* Docteur en Droit Public et Science Politique, responsable des publications à l'IPJ.